



Origine et développement

La première Banque alimentaire a été créée en 1967, à Phoenix- Arizona (USA) par John Van Hengel. Son exemple a été suivi et plusieurs Banques Alimentaires ont vu le jour dans différents états américains, ainsi qu'au Canada. Ce n'est que plusieurs années plus tard, en 1984, que la première Banque alimentaire voit le jour en Europe, plus précisément en France : la banque alimentaire de Paris-Ile de France; elle est suivie de près par celle de Bruxelles-Brabant en Belgique.

Actuellement, la Belgique compte neuf Banques Alimentaires, réunies dans la Fédération belge des Banques Alimentaires. Celle-ci est affiliée à la Fédération européenne des Banques Alimentaires, qui représente plus de 330 Banques Alimentaires dans 29 pays de l'Europe. D'autre part, le Global Foodbanking Network (à Chicago) anime et soutient les Banques Alimentaires d'autres pays des différents continents.

Caractéristiques des Banques Alimentaires

En Europe, toutes les Banques Alimentaires sont liées par une « Charte », stipulant les règles de base à respecter : le don et le partage. Concrètement cela signifie : collecter gratuitement des vivres, les mettre gratuitement à la disposition d'associations caritatives locales affiliées qui, à leur tour, doivent distribuer ces vivres gratuitement aux personnes dans le besoin. Solidarité et lutte contre l'exclusion sociale sont des mots clés dans ce cadre.

Organisation

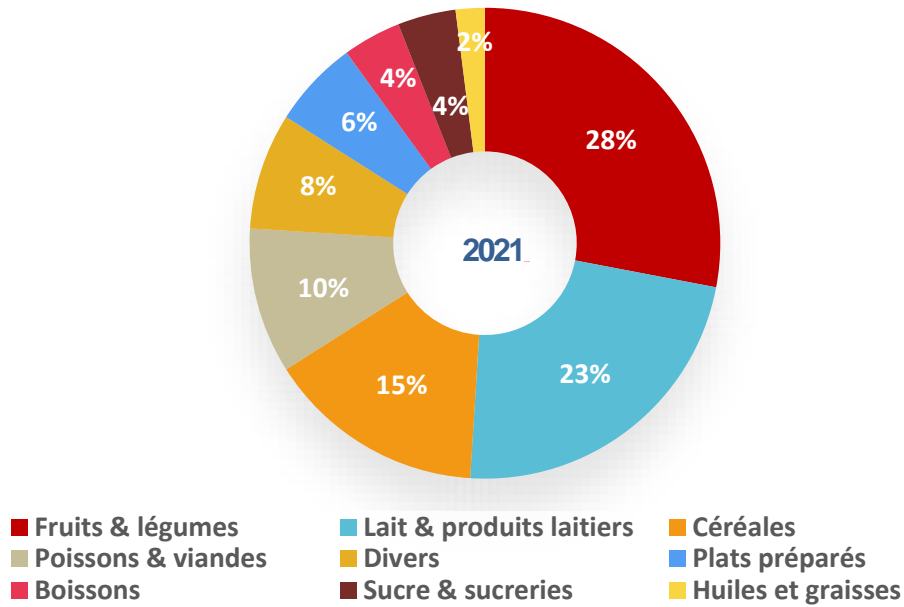
Les Banques Alimentaires sont des associations sans but lucratif (asbl) autonomes. Elles disposent toutes d'entrepôts avec chambres froides et frigorifiques, du matériel nécessaire pour le chargement et le déchargement de palettes de vivres et le plus souvent des moyens de transport propres. Au total, elles disposent de plus de 14.800 m² d'espace de stockage et de bureaux.

344 bénévoles permanents et 33 personnes ayant un contrat social (financé par les autorités) en assurent le fonctionnement. Certaines Banques Alimentaires sont ouvertes tous les jours ouvrables, d'autres uniquement certains jours de la semaine.

Fonctionnement

Une tâche importante des Banques Alimentaires consiste à assurer l'approvisionnement en vivres. En 2021, quelque 22.229 tonnes de vivres ont été collectés, dont 31 % viennent du Fonds européen d'aide aux plus démunis, 24 % de l'industrie agro-alimentaire, 30 % de la distribution, 9 % d'achats exceptionnels de vivres, 4 % des criées agricoles et horticoles et 2 % des collectes et actions spéciales. Un souci constant n'est pas seulement de collecter suffisamment de vivres afin de pouvoir répondre à la demande toujours croissante, mais aussi d'assurer l'offre d'une gamme de produits dont la qualité nutritionnelle permet de compenser les déficits observés dans l'alimentation d'une population précarisée.

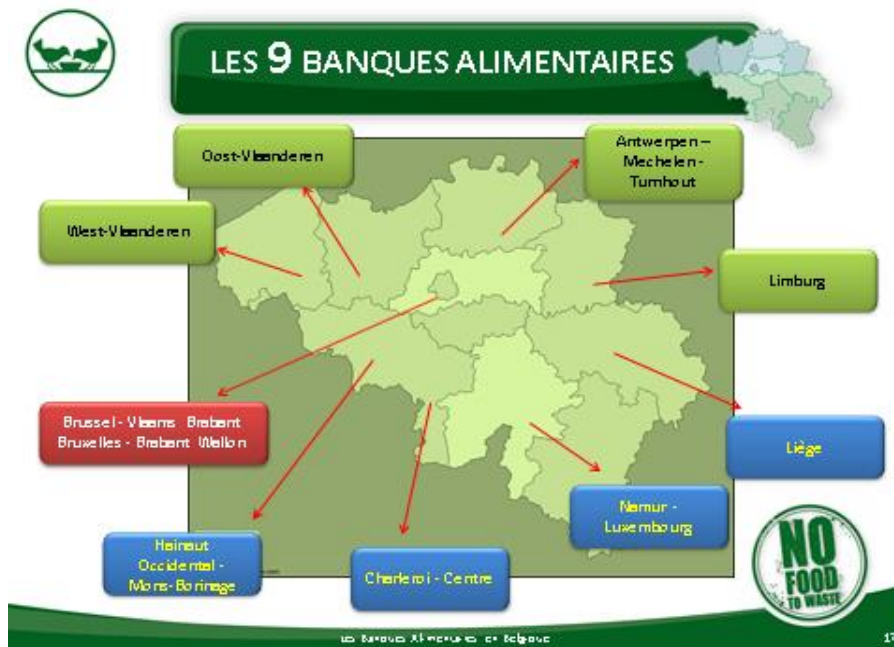
Composition des produits récoltés



Les produits collectés sont mis à la disposition de 654 associations caritatives locales affiliées qui comptent des milliers de bénévoles - réparties à travers tout le pays - avec lesquelles les Banques Alimentaires ont signé une convention d'aide alimentaire. Celle-ci prescrit que les produits reçus doivent être transportés, stockés et distribués en respectant strictement la réglementation concernant la sécurité alimentaire. D'autre part, elle dispose que les associations doivent s'efforcer d'assurer l'intégration sociale des démunis bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'an dernier, 177.238 personnes ont bénéficié mensuellement d'aide alimentaire via le canal des Banques Alimentaires.

Bien que des programmes ambitieux de réduction de la pauvreté existent, tant sur le plan national qu'eupéen, rien ne permet d'espérer une amélioration dans les prochaines années.



Fédération belge des Banques Alimentaires - Chaussée de Zellik, 12/7 - 1082 Bruxelles - Tél : 02/559.11.10
info@foodbanks.be
www.foodbanks.be
www.facebook.com/banquesaliment.voedselbankenBE